

Stéphane Aymard

Université Franche-Comté

LES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES: DES PERSONNES FRAGILES OU VULNÉRABLES?

Dependent Elderly People: Fragile or Vulnerable?

Osoby starsze na utrzymaniu innych: delikatne czy bezbronne?

Słowa kluczowe: delikatność, bezbronność, autonomia, opieka, osoby starsze.

Key words: fragility, vulnerability, autonomy, care, dependent elderly

Streszczenie

Celem artykułu jest analiza pojęcia „osoba bezbronna” zarówno w odniesieniu do osób starszych będących na utrzymaniu innych, jak i do ontologicznej kategorii jednostki. Zestawiając pojęcie bezbronności z delikatnością, wykazemy, że ta druga wydaje się być bardziej właściwa do opisywania osób słabych i starszych, a nawet okazuje się swego rodzaju kategorią ontologiczną bytu, gdyż zachowuje ideał autonomii.

Abstract

This article aims to examine the use of the term “vulnerable persons”, both qualify for dependent elderly people or to make an ontological category of the individual. Putting into perspective the notion of vulnerability with the fragility, we would show that the second seems more appropriate to describe the frail elderly, even to appear as an ontological category of being insofar as it preserves the ideal of autonomy in particular.

Introduction

L'expression «personnes vulnérables» est de plus en plus employée pour évoquer les personnes âgées ainsi que d'autres catégories de la population telles que les personnes handicapées par exemple. Des éthiques de la vulnérabilité apparaissent également, étendant ainsi le champ d'application de la notion à l'ensemble des individus.

Il semble que la vulnérabilité apparaisse à présent comme à l'orée de devenir une nouvelle catégorie pour penser le réel, un nouveau paradigme pour décri-

re les individus et les situations dans lesquelles ils peuvent se trouver. Toutefois, qu'implique cette notion du point de vue de nos représentations? Qu'évoque l'idée de personnes vulnérables? Pourquoi parle-t-on moins de personnes fragiles?

Nous souhaiterions examiner le lien qui existe entre ces deux notions que sont la fragilité et la vulnérabilité, les implications du recours à ces qualificatifs du point de vue du rapport instauré avec la personne âgée dépendante en institution. Y a-t-il un risque de se mettre à penser à sa place?

De plus, il convient de s'interroger sur la possibilité de faire de la vulnérabilité une caractéristique de la condition humaine, en se demandant dans quel cadre théorique la notion de vulnérabilité s'inscrit. Enfin, pour les personnes âgées en situation de dépendance, il s'agit de déterminer quel concept il est pertinent de retenir pour en parler.

Afin de répondre à ces interrogations, nous partirons tout d'abord d'une première analyse notionnelle des concepts de fragilité et de vulnérabilité, en montrant que ce sont deux concepts liés, mais qui renvoient à des risques différents, à savoir le paternalisme d'un côté et la maltraitance de l'autre. Ensuite, nous montrerons que la notion de fragilité permet de qualifier objectivement le grand âge. Nous verrons spécifiquement les apports de la gérontologie. Puis, nous nous arrêterons sur l'approche juridique de la vulnérabilité et les conditions qu'elle met en avant pour qualifier une personne de vulnérable. Enfin, nous nous intéresserons à l'approche philosophique de la vulnérabilité, en replaçant cette notion dans le débat dans lequel elle s'inscrit et en montrant les limites d'une approche éthique de l'individu comme un être vulnérable.

1. Fragilité et vulnérabilité: deux concepts liés mais avec des risques différents: paternalisme et risques de maltraitance

1.1.La fragilité

Le dictionnaire donne les définitions suivantes de la fragilité: «qui se brise facilement» (la fragilité du verre), «qu'on peut endommager facilement, qui n'est plus solide, pas résistant» (un mécanisme fragile), «qui est de faible constitution, qui a peu de résistance physique ou psychologique» (Un enfant fragile, un être fragile des bronches), «qui est peu stable, éphémère, précaire» (un bonheur fragile).

L'absence de résistance ou de solidité peut faire échos à la situation physique de la personne âgée qui sous l'effet du vieillissement voit son ossature fragilisée, moins solide qu'à l'âge adulte. La fragilité serait celle du corps marqué par l'effet du vieillissement. La fragilité permettrait ainsi de décrire un état bio-

logique, un corps vieilli, moins robuste et de ce fait plus soumis aux attaques extérieures, plus vulnérables. De même, la faible résistance physique et psychologique peut permettre de décrire les personnes âgées plus ou moins dépendantes, qu'il s'agisse d'une dépendance physique ou psychique. Toutefois, sous cet angle, la fragilité pourrait n'être que partielle, ne renvoyant qu'à une seule dimension de l'être: son corps ou son psychisme.

Aussi la fragilité physique pourrait-elle s'accompagner d'une solide capacité psychique, d'une entière capacité de décision, d'une autonomie psychique. Ou au contraire, une perte d'autonomie psychique pourrait s'accompagner d'une bonne autonomie physique.

Dans ces deux cas, il semble difficile de qualifier la personne, en l'occurrence âgée, de personne fragile, sans introduire des degrés. Il faudrait plutôt dire qu'elle est fragile partiellement, selon que ce soit son corps ou son psychisme qui soit affecté. La personne est très dépendante signifierait qu'elle est très fragile, qu'elle a peu de résistance.

Il semble que le fait de préciser que la personne est fragile voire très fragile sous-entend qu'il faille en prendre soin, qu'il faille faire plus attention à elle, qu'il faille prendre la mesure de sa condition physique ou psychique.

Toutefois, à côté de cette forme de sollicitude, la fragilité réelle ou supposée de quelqu'un peut conduire à réduire la personne âgée à sa fragilité physique et de ce fait à lui ôter sa pleine capacité intellectuelle, son autonomie psychique. C'est ce que Marcel Nuss décrit très bien dans son ouvrage *La présence à l'autre*¹, en parlant du handicap, la tendance à considérer la personne comme «une "pauvre chose", suspectée d'avoir la conscience et le sens des responsabilités proportionnellement aussi amoindris que son corps, ses sens ou son psychisme»². Cette tendance correspond au fait d'infantiliser l'autre, à adopter à son égard une attitude paternaliste, à placer autrui dans un rapport de subordination et à décider à sa place de ce qui est bon pour lui. Comme on peut le voir, il y a deux aspects dans le fait de qualifier quelqu'un de fragile. Cela peut aboutir à adopter à son égard une certaine sollicitude, mais cela peut aussi conduire à se comporter de manière paternaliste à son égard.

1.2. La vulnérabilité

Est vulnérable celui «qui est exposé à recevoir des blessures, des coups», celui «qui est exposé aux atteintes d'une maladie, qui peut servir de cible facile aux attaques d'un ennemi» (une position vulnérable), «qui, par ses insuffisances, ses imperfections, peut donner prise à des attaques».

¹ M. Nuss, *La présence à l'autre*, Dunod, Paris 2011, p. 5.

² Ibidem.

La vulnérabilité renvoie pour une part à une situation dans laquelle on se trouve et dans laquelle on est soumis à une menace extérieure: recevoir des coups, être malade, subir les attaques d'un ennemi. On est ainsi susceptible d'être atteint par un mal ou un danger. C'est donc du côté de l'environnement qu'il nous faut tourner notre regard pour nous interroger sur sa capacité à susciter une menace pour la personne et en particulier la personne âgée dans le cas présent. Cependant, en mettant l'accent sur la menace extérieure, il convient de se demander si la vulnérabilité est par essence propre à la personne âgée ou si ce sont les situations qui rendent quiconque vulnérables indépendamment de l'âge.

Précisons que dans la définition ci-dessus, on retrouve un lien avec la fragilité lorsque l'accent est mis sur les insuffisances ou les imperfections qui peuvent donner lieu à des attaques. La fragilité physique ou psychique peut en effet apparaître comme des insuffisances au regard d'une situation donnée. Ainsi la vulnérabilité serait définie en référence à une situation première de fragilité chez le sujet âgé. La personne âgée serait d'abord fragile, c'est ce qui la rendrait vulnérable dans certaines circonstances.

Cela nous conduit de nouveau à nous interroger sur ces situations au sein desquelles la personne âgée serait exposée à un danger. Ces situations peuvent être multiples que la personne réside à son domicile ou en établissement. Il nous faudrait ainsi les identifier et comprendre de quelle manière la personne âgée est mise en situation de vulnérabilité.

Si le danger peut être une maladie, il semble que dans les autres cas, il renvoie à une relation à autrui. C'est autrui qui constitue une menace. Ainsi parler de la personne âgée comme d'une personne vulnérable, c'est sous-entendre qu'elle peut se retrouver en situation d'abus, et de ce fait, c'est souligner le fait qu'elle n'a pas les moyens de se défendre contre des actes malveillants, en raison de sa fragilité psychique par exemple. Insister sur la vulnérabilité de la personne âgée peut ainsi permettre d'être sensible aux situations de maltraitance, qu'elles soient le résultat d'une action individuelle ou qu'elle résulte d'un déséquilibre institutionnel. Cela peut donc permettre de porter un regard vigilant sur la personne âgée, de prendre en considération ses plus faibles moyens de défense, s'intéresser aux causes de cette vulnérabilité pour redoubler d'attention aux situations dans lesquelles la personne âgée se retrouve en situation de vulnérabilité. Parler de la personne âgée comme d'une personne vulnérable, c'est aussi développer à son égard une attitude protectrice et bienveillante, forte de la connaissance des causes physiques et psychiques de sa vulnérabilité, ce qui conduit, au niveau social, à poser un cadre juridique instaurant des droits et des protections juridiques.

Comme on le voit, la fragilité et la vulnérabilité, bien que souvent utilisées l'une pour l'autre, sont des notions qui ne renvoient pas tout à fait aux mêmes dimensions de l'être. Dans le cas de la fragilité, autrui apparaît comme un être

pouvant agir de manière bienveillante et être source de sollicitude à l'égard de la personne âgée. Mais, dans le même temps, il peut se montrer paternaliste et empiéter sur l'autonomie de la personne âgée. Dans le cas de la vulnérabilité, autrui pouvant nuire au sujet âgé, se montrer maltraitant, l'attention se porte alors davantage sur les mesures légales qui peuvent être mises en place pour protéger la personne âgée d'éventuels abus.

Quels peuvent-être les critères qui permettent de qualifier les personnes âgées dépendantes de personnes fragiles?

2. Le grand âge est caractérisé par sa fragilité

2.1. Il y a trois sortes de fragilité mises en évidence³: une fragilité biologique, psychologique et sociale

La fragilité biologique renvoie à la sénescence. Le sujet âgé de plus de soixante-cinq ans présente 2,4 fois plus de maladies que les personnes âgées de moins de soixante-cinq ans. Une maladie aiguë ou un accident fragilise davantage la personne âgée que la personne adulte. Le risque de décès est accru. Avec la sénescence, les fonctions de certains organes sont altérées, comme ce peut être le cas pour les artères qui du fait de leur altération peut conduire à un infarctus. Le vieillissement des organes entraîne bien souvent une fragilisation générale de la personne âgée qui connaît fréquemment des poly-pathologies. Ces risques biologiques sont accentués par les facteurs sociaux endogènes à la personne comme ses habitudes alimentaires ou des facteurs environnementaux exogènes comme la qualité de l'air et de l'eau ou l'accès aux soins.

Les facteurs psychologiques renvoient pour leur part aux différentes situations de crises qui ont pu être vécues par la personne tout au long de sa vie et qui ont pu affecter l'estime de soi. Celle-ci lorsqu'elle est diminuée au cours de la vieillesse peut mener à des pulsions destructrices ou même au suicide. De plus, le lien social tend à diminuer au cours de la vieillesse ce qui fragilise également la personne âgée. Enfin, la résistance à l'adversité de la vie varie d'un individu à l'autre, rendant certaines personnes plus fragiles lorsqu'elles doivent faire face à des maladies.

Les facteurs sociaux correspondent aux divers changements qui apparaissent au cours de la vie de l'individu. Ils affectent les rôles sociaux de la personne et sa manière de s'adapter à ces nouvelles configurations sociales (départ en retraite,

³ J. Ankiri, I. Vedel, *Fragilité et avance en âge*, (in:) C. Jeandel, *Viellir au XXIe siècle*, Encyclopaedia Universalis, France 2004.

veuvage, etc.). Les fragilités biologiques renvoient aux différentes pathologies chroniques affectant le sujet vieillissant. Les fragilités psychologiques peuvent renvoyer à la baisse de l'estime de soi, à la dépression et aux altérations cognitives. Enfin, les fragilités sociales regroupent la pauvreté du réseau social, les faibles ressources financières, le faible accès aux services d'aide et de soins.

2.2. Ainsi, le concept de fragilité permet de spécifier les sujets âgés les plus dépendants⁴

Le concept de fragilité en gérontologie opère comme un critère de différenciation entre les sujets âgés «en forme», en bonne santé, dont l'autonomie fonctionnelle n'est pas altérée et qui bénéficient d'une bonne intégration sociale des sujets âgés qui présentent «des limitations fonctionnelles et une baisse des capacités d'adaptation ou d'anticipation, sous l'action conjuguée du vieillissement physiologique, des maladies chroniques et du contexte de vie»⁵.

Évoquer la fragilité d'une personne âgée ne doit pas consister à enfermer la personne dans une représentation réductrice d'elle-même, à l'appréhender uniquement sous l'angle de ses diminutions ou de ses pertes, mais doit s'accompagner d'une exigence de voir et de mettre en valeur les capacités maintenues chez la personne.

2.3. Dix marqueurs cliniques sont recensés pour évoquer la fragilité du sujet âgé

Le très grand âge, la perte d'autonomie fonctionnelle, l'altération des fonctions cognitives (la démence), la dépression, la perte de poids, le nombre de médicaments consommés, les troubles sensoriels visuels ou auditifs, l'absence d'activité physique ou sédentarité, la peur de tomber et le support social.

Tous les marqueurs renvoient à l'idée de mortalité. Être fragile, dans le cas d'une personne âgée dépendante, c'est donc être plus proche de la mort, c'est aussi rester souvent plus longtemps hospitalisé. Il semble donc qu'objectivement les personnes âgées dépendantes apparaissent comme une population fragile. De ce fait, elles apparaissent comme une population vulnérable au regard du droit.

⁴ J. Belmin, Ph. Chassagne, R. Gonthier, C. Jeandel, P. Pfitzenmeyer, *Gérontologie*, Masson, Paris 2003, 2005, Chapitre 6: R. Gonthier, *Le sujet âgé fragile*, p. 41-44.

⁵ Ibidem, p. 41.

3. Cette fragilité qui accompagne l'avancée en âge fait de la personne âgée une personne qui apparaît juridiquement comme une personne vulnérable. Approche juridique de la vulnérabilité

Le terme de vulnérabilité⁶ apparaît en 1836 et provient de l'adjectif vulnérable qui date de 1676. Au XIX^{ème} siècle, le terme de vulnérabilité devient synonyme de fragilité. L'étymologie du mot nous apprend qu'il vient du latin *vulnerabilis*, du verbe *vulnerare* qui signifie blesser, *vulnus, eris*, blessure, coup porté ou reçu. Le terme ne garde finalement que la dimension «qui peut être blessé» et non «qui blesse». Aujourd'hui, «est vulnérable, au sens propre, *ce qui peut être blessé, atteint, frappé* par des coups, par un mal physique, l'adjectif s'applique en ce sens à un être animé ou une partie du corps exposés aux blessures, aux coups et par extension *à la douleur physique, à la maladie*.

Le droit définit la notion de vulnérabilité comme une notion relative, définie par rapport à quelque chose. La vulnérabilité n'est pas universelle, mais renvoie à une notion «éminemment relative et contingente»⁷. Elle dépend des circonstances et de l'environnement de ce à quoi elle se réfère.

Dans le Code Pénal, une vingtaine d'articles se réfère à la vulnérabilité de façon directe ou indirecte. C'est dans la loi n°8°-1041 du 23 décembre 1980 relative à la répression du viol et de certains attentats aux mœurs qu'apparaît pour la première fois la notion de personne vulnérable, c'est-à-dire «une personne particulièrement vulnérable en raison d'un état de grossesse, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale»⁸. En 1992, le critère de l'âge vient s'ajouter aux autres raisons qui rendent une personne vulnérable. La notion s'emploie toujours en référence à des circonstances spécifiques.

La vulnérabilité ne peut pas être considérée dès à présent comme un concept général qui transcende toute disposition où on peut la reconnaître. Elle ne s'impose à personne, elle n'est prise en compte que lorsque le législateur l'exige dans des dispositions ponctuelles, mais toujours en raison des circonstances d'une espèce particulière.⁹

Le droit précise l'origine de la vulnérabilité: une faiblesse qui amoindrit les capacités de défense de la personne vis-à-vis d'un préjudice matériel. Ainsi, une personne très âgée, déficiente mentalement est-elle vulnérable matériellement face aux agressions physiques¹⁰.

⁶ Thèse *La vulnérabilité de la personne physique en droit privé*, Lydie Dutheil-Warolin, sous la direction du Pr. J. Leroy, Université de Limoges 2004.

⁷ Ibidem, p. 8.

⁸ Ibidem, p. 13.

⁹ Ibidem, p. 25.

¹⁰ Ibidem, p. 28.

Il y a deux conditions nécessaires pour parler de vulnérabilité: la faiblesse caractérisée de la personne: origine de la vulnérabilité (ce qui renvoie à la fragilité) et la situation de vulnérabilité qui expose la personne à une atteinte. Il faut donc que la personne présente des signes de fragilité et qu'elle se retrouve dans une situation où elle est exposée à une atteinte.

Le droit ne retient donc le qualificatif de vulnérable que pour qualifier une atteinte, un délit de violences, non pour qualifier une personne dans sa globalité.

Ainsi, une personne en situation de handicap physique ne sera pas automatiquement considérée comme une personne vulnérable, elle le sera en cas de violence dans la mesure où elle n'est pas capable de se défendre, mais elle ne sera pas considérée comme une personne vulnérable en cas d'escroquerie. La vulnérabilité est corrélée aux faits auxquels elle est relative.

La notion de vulnérabilité a donc un intérêt pour sa fonction puisqu'elle permet de caractériser une atteinte, celle-ci permettant soit de sanctionner plus spécifiquement l'auteur de l'atteinte, soit de protéger plus précisément la personne d'une telle atteinte. L'enjeu du recours à la qualification de «personnes vulnérables» permet un encadrement de leur protection par le droit.

Si l'on revient sur la faiblesse de la personne, celle-ci peut être physique, psychique ou sociale. A ces différentes formes de fragilités correspondent différents types d'atteintes: des violences physiques, des atteintes au consentement, des abus de situation.

Il existe donc des faiblesses (ou des fragilités) qui ajoutées à des situations particulières font apparaître la personne comme vulnérable. Plus une personne âgée présente de fragilités, plus elle peut donc être atteinte et apparaître ainsi comme vulnérable. A un tel point, que l'on aura tendance à généraliser alors notre propos à son égard en disant d'elle qu'elle est vulnérable sans préciser selon quelles circonstances.

Qu'implique ce saut d'un point de vue philosophique? Qu'implique l'expression «personne vulnérable»? Peut-on faire de la vulnérabilité une caractéristique de la condition humaine? Voire en déduire une éthique de la vulnérabilité?

4. Approche philosophique de la vulnérabilité

4.1. La théorie du care

Il faut rappeler que la notion de vulnérabilité a été mise en avant par les philosophes de la théorie du *care* chez qui elle occupe une place centrale. Le *care* peut être entendu comme une «attitude envers autrui que l'on peut traduire en français par les termes d'«attention», de «souci», de «sollicitude» ou de

“soin”»¹¹. Ces termes renvoient à trois dimensions du *care*: perception, attitude, action envers autrui. L’attention est une manière de percevoir le monde et les autres. Le souci et la sollicitude sont des manières d’être en étant préoccupé par les autres. Enfin, le soin est une manière de s’occuper concrètement des autres.

La notion de vulnérabilité apparaît dans le cadre d’une discussion portant sur la nature des liens qui caractérisent les personnes. Sommes autonomes et indépendants? Ou au contraire, dépendants et de ce fait vulnérables?

La première référence à la vulnérabilité se trouve chez Carol Gilligan, dans *Une voix différente: pour une éthique du «care»*. Elle cherche à mettre en avant une autre façon de se positionner par rapport aux autres, d’une manière qui se distingue des approches classiques du développement moral qui ne rendent pas suffisamment compte de l’importance de la relation à l’autre dans la formation du sujet tant dans ses dimensions psychologique que morale. Pour elle, les théories classiques ne rendent pas compte des relations de dépendance qui contribuent à former les personnes et ne parviennent pas non plus à définir de façon adéquate l’attitude à adopter face aux personnes vulnérables. L’enjeu est ainsi de penser l’autonomie en prenant en compte les notions de vulnérabilité et de dépendance.

Ainsi pour les théories du *care*, «nous sommes tous fondamentalement vulnérables», nous dépendons des autres pour le développement de notre subjectivité. «Plus qu’à l’idée de finitude, cette vulnérabilité renvoie à la dimension relationnelle d’une existence marquée par la passivité et l’exposition, que les relations de dépendance ne viennent pas d’abord limiter, mais soutenir et protéger»¹². Ainsi notre existence serait caractérisée par le fait d’être exposé et marqué d’une certaine passivité. Il y a donc un certain nombre de risques ou de dangers desquels nous protégent les relations de dépendance.

Le *care* se déploie ainsi dans le champ du travail social et les champs où se présente «directement» la fragilité de l’existence : enfance, vieillesse, handicap, soient certaines franges de la société. L’enjeu de cette approche est de penser la vulnérabilité comme une «modalité irréductible de notre rapport au monde»¹³ et non comme un état transitoire ou un état pathologique par rapport à l’autonomie qui serait la norme. Dans l’approche du *care*, la vulnérabilité revêt deux dimensions: une dimension corporelle et une dimension identitaire. La dimension corporelle renvoie aux atteintes physiques, aux privations, aux contraintes. La dimension identitaire renvoie à l’indifférence, au mépris et à l’humiliation.

¹¹ M. Garrau, A. Le Goff, *Care, justice et dépendance, Introduction aux théories du care*, Puf, Paris 2010.

¹² C. Gilligan, *Une voix différente: pour une éthique du «care»* (1982), trad. A. Kwiatek revue par V. Nurock, Flammarion, «Champs», Paris 2008, p. 7.

¹³ Ibidem, p. 8.

Parmi ces théoriciennes du *care*, nous pouvons nous arrêter sur la pensée de J. Tronto. Dans son ouvrage, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, elle donne la définition suivante du *care* qui renvoie à l'attitude que nous adoptons vis à vis des autres, à notre comportement à leur égard.

Le *care* est à la fois une construction culturelle complexe et le travail tangible du soin. C'est un moyen pour passer de questions très abstraites relatives à la satisfaction des besoins au niveau prosaïque où l'on se demande comment ces besoins sont effectivement satisfaits. C'est une manière de voir comment s'incarnent nos idées abstraites sur le pouvoir et les relations humaines. [...] Le vocabulaire du *care* est un outil de ce type et, de mon point de vue, celui qui offre les possibilités les plus grandes de transformation de la pensée sociale et politique, en particulier de la façon dont nous traitons les «autres».¹⁴

Être moralement bon exige entre autres de chacun qu'il s'efforce de répondre aux demandes de soin auxquelles il est confronté dans sa vie. Pour qu'une société soit jugée comme moralement digne d'admiration, elle doit entre autres apporter une sollicitude adéquate à ses membres et à son territoire.¹⁵

Dans les éléments d'une éthique du *care*, Tronto souligne la question de l'attention.

Le *care* exigeant la reconnaissance d'un besoin et la nécessité de s'en soucier, le premier aspect moral du soin est l'attention. Si nous ne sommes pas attentifs aux besoins des autres, il nous est impossible d'y répondre.¹⁶

Il semble que l'un des aspects essentiels de l'éthique du *care* consiste dans le changement de valeurs qu'elle permet: cette éthique permet de mettre en avant l'attention à l'autre, la réponse à apporter à ses besoins, le fait de se soucier de lui, en particulier lorsqu'il présente certaines fragilités.

Toutefois, cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à l'idée d'autonomie. L'autonomie peut très bien être pensée en relation avec autrui, une autonomie qui se construit avec autrui, comme c'est le cas chez P. Ricoeur. Elle serait un idéal, un objectif à atteindre avec autrui, non indépendamment de lui. Cela implique notamment de considérer qu'en effet, nous sommes en relation avec autrui, que comme dans l'approche du *care*, nous pouvons mettre l'accent sur les valeurs d'attention, de soin, de sollicitude, sans pour autant défendre l'idée que nous soyons dans notre condition d'homme des êtres dépendants et donc vulnérables. D'autant qu'en soutenant l'idée que nous sommes tous dépendants, de quelle manière pouvons-nous parvenir à distinguer parmi ces situations les situations de domination des situations d'entraide? Dire que nous sommes en relation permet d'éviter cet écueil, et de souligner que les situations de dépendance renvoient à des situations où notre intégrité est véritablement menacée.

¹⁴ J. Tronto, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, La Découverte, Paris 2009, p. 170.

¹⁵ Ibidem, p. 172.

¹⁶ Ibidem, p. 173.

4.2. Quels sont les risques de vouloir fonder une éthique de la vulnérabilité ?

Reconnaître que des groupes sont vulnérables, et de ce fait dominés, c'est leur faire intérioriser dans leur identité ces deux caractéristiques: la vulnérabilité et la domination. C'est aussi mettre en avant la passivité de l'être, et donc une certaine inaction, apathie, une certaine soumission, au lieu d'une capacité d'action. Si cette passivité peut nous ouvrir à la vulnérabilité de l'autre, est-il besoin de passer par une telle représentation de soi et des autres pour développer une pensée de l'altérité?

N'est-il pas possible d'envisager un humanisme de l'altérité, une pensée de l'autre, « de l'infiniment autre qui me regarde » pour reprendre l'expression de Levinas, sans avoir recours à une représentation de soi et des autres comme des êtres vulnérables? Pouvons-nous être sensibles à autrui, avoir souci de lui autrement qu'en acceptant de nous reconnaître comme passifs et exposés?

Il nous semble que ce soit une méprise ontologique que de se considérer sous l'angle de la vulnérabilité, de la passivité et de la domination. Nous ne sommes pas unidimensionnels, nous ne sommes pas vulnérables ontologiquement, au mieux, pourrions-nous dire que nous sommes en «situation de vulnérabilité» comme nous pouvons nous retrouver en «situation de handicap», mettant ainsi l'accent sur l'environnement, les situations qui nous rendent vulnérables. Mais, en précisant le fait que ces situations, même si elles peuvent être nombreuses, ne sont pas systématiques et caractéristiques de toutes les situations que nous vivons. Par ailleurs, comme nous l'avons souligné précédemment dans le cadre de la définition juridique de la vulnérabilité, même à reconnaître à l'ensemble des individus une certaine faiblesse, celle-ci ne pourrait être conditionnée que relativement à une situation donnée et de ce fait, non extensible à l'ensemble de l'être.

Ainsi, soutenir l'idée que nous sommes tous vulnérables, même si elle permet d'avoir une considération particulière pour autrui, risque d'enfermer les personnes dans une représentation d'elles-mêmes qui met en avant leur passivité, sans faire ressortir leurs autres capacités et les situations au sein desquelles les personnes même les plus fragiles ne sont pas exposées à une atteinte, mais bien au contraire sont pleinement en relation.

Certes, en mettant l'accent sur la vulnérabilité de l'être, cela peut permettre de nous rendre plus sensibles aux conditions d'autrui, à ses souffrances, de développer ainsi une compassion à son égard, mais il faut veiller à ce que sentiment ne se transforme pas en une position ascendante sur lui, un apitoiement sur sa condition qui au lieu de l'aider, le condamne à ne le voir que sous cet angle, comme un être démuné, et uniquement démuné.

Dans les écrits de M. Nuss, personne présentant un handicap physique qui le place dans une situation de «totale dépendance physique»¹⁷, il y a une véritable revendication de sa condition de personne autonome. Il ne se pense pas comme vulnérable, même s'il vit des situations dans lesquelles il reconnaît subir une certaine maltraitance, parfois intolérable, parfois qu'il accepte parce qu'elle est inévitable au sens où elle correspond au temps d'adaptation du soignant à sa personne. Il parle d'une maltraitance acceptée.

Du point de vue d'une éthique, nous pouvons, en effet, mettre en avant la responsabilité vis-à-vis d'autrui sans la fonder sur une représentation de soi et des autres comme des personnes vulnérables passives et exposées, au nom du respect que nous pouvons avoir vis-à-vis de chacun en ce qu'il nous est semblable, au nom de la dignité.

L'éthique de la vulnérabilité a été théorisée par Corinne Pelluchon¹⁸. S'appuyant sur les écrits de Levinas, elle met en avant l'idée d'une éthique de la vulnérabilité. Elle reprend aux éthiques du *care* la mise en avant de la relation pour la construction de l'identité de l'individu qui a besoin des autres pour se construire et qui par ce biais se tourne à son tour vers autrui à travers le souci qu'il lui porte. On sort ainsi de la représentation de l'individu autonome et auto-suffisant. C'est cette relation à l'autre qui va être au cœur de l'éthique de la vulnérabilité et que va venir traduire la notion de responsabilité, qu'elle emprunte à Levinas. L'enjeu d'une telle approche est de se tourner vers l'autre, de rompre pour cela avec une tradition philosophique qui mettrait trop l'accent sur la subjectivité et qui, de ce fait, laisserait une place trop importante à l'égoïsme, à la violence et favoriserait un mépris à l'encontre de la vie.

Si les personnes vulnérables sont définies par C. Pelluchon comme «les individus qui peuvent être facilement blessés à la fois physiquement, psychologiquement, socialement, culturellement et qui se défendent mal tout seuls»¹⁹, son propos s'étend à l'ensemble des individus. Remarquons que dans cette définition, elle étend le champ de la vulnérabilité aux minorités culturelles et portent son attention principalement sur les faiblesses propres des personnes, sans les mettre en relation explicitement avec des atteintes matérielles spécifiques, laissant supposer que ces faiblesses sont inhérentes à ces personnes. Elle ajoute qu'il s'agit «des groupes et des minorités qui sont dominés, mais aussi des entités qui ne sont pas représentées dans les débats politiques»²⁰. Elle inscrit ainsi son propos dans un discours sur la domination, cette domination se traduisant par une injustice sociale, le manque de représentativité dans la sphère politique. Elle établit donc

¹⁷ M. Nuss, op. cit., p. 1.

¹⁸ C. Pelluchon, *Éléments pour une éthique de la vulnérabilité*, Editions du Cerf, Paris 2011.

¹⁹ Ibidem, p. 37.

²⁰ Ibidem, p. 37.

une corrélation entre une situation de vulnérabilité et une situation politique. Les personnes vulnérables sont minoritaires, dominées, sous représentées.

Toutefois, elle va plus loin en mettant en avant dans sa définition de l'éthique de la vulnérabilité la passivité du vivant: «L'éthique de la vulnérabilité désigne une articulation spécifique de l'ontologie et de la politique, qui prend sa source dans une réalité première qui est celle de l'altération de soi et de la passivité du vivant, qui "vit de", se nourrit, a froid ou gèle, connaît la faim et la soif, a besoin de lumière et d'air et vieillit»²¹.

Ainsi, l'éthique de la vulnérabilité ne s'appuie pas sur une puissance du vivant, mais au contraire, s'appuie sur une représentation de l'être comme passif, c'est-à-dire inactif, apathique, qui subit plus qu'il n'agit.

Cette passivité est constitutive de la fragilité du vivant qui l'ouvre à la fragilité de l'autre, dans une attitude de responsabilité à son égard. Chez Levinas, on retrouve cette pensée de l'altération et de la vulnérabilité qui souligne dans *Autrement qu'être*, «cette solidarité entre l'expérience de l'altérité en moi liée à ma rencontre avec l'autre homme et l'expérience de l'altération de mon corps qui renvoie à ma vulnérabilité et à celle du vivant».

Ainsi l'éthique de la vulnérabilité s'entend comme «cette triple expérience de l'altérité qui permet de concevoir le rapport de l'homme à autrui selon deux modalités essentielles de l'ouverture à l'autre: la responsabilité pour l'autre et le besoin de l'autre»²².

De cette éthique de la vulnérabilité, elle en tire une posture politique «Cette manière de penser la solidarité envers les personnes en situation de dépendance supposerait que la société reconnaisse véritablement ce que les grands vieillards, les enfants et les adultes handicapés et polyhandicapés peuvent nous enseigner. Elle exigerait aussi que l'on s'appuie, dans la prise en charge, sur leur mode d'être spécifique et que l'on privilégie une approche de la santé centrée essentiellement sur les promesses de la vie demeurées intactes et même sur la positivité du handicap, et pas seulement sur l'ensemble des déficits»²³. Il s'agit ainsi «d'élaborer un humanisme de l'altérité, une pensée de l'autre, de l'infiniment autre qui me regarde»²⁴.

Ce souhait n'est pas exempt d'interrogations. Dans une approche de la question sous l'angle de celui de la reconnaissance, de quelle manière cette reconnaissance du vécu de ces populations peut-elle avoir lieu? Doit-elle passer par de nouveaux droits, de nouvelles protections qui viendraient traduire une nouvelle perception sociale de ces personnes? Qu'entendre par «un mode d'être spécifique»? N'y en a-t-il pas plusieurs relatifs aux différentes formes de handicap et

²¹ Ibidem, p. 38.

²² Ibidem, p. 42.

²³ Ibidem, p. 48.

²⁴ Ibidem, p. 54.

de vieillesse? Enfin, de quelle manière comprendre l'expression «positivité du handicap»? S'agit-il de mettre en avant ce qu'apporte le handicap? Mais de quelle manière appréhender ce dernier notamment quand les nouvelles conceptions du handicap mettent en avant la situation de handicap et non plus un attribut de la personne?

Il me semble qu'il faille opérer une distinction entre la fragilité et la vulnérabilité. Comme nous l'avons vu, les deux notions sont liées, la vulnérabilité prend appui sur la notion de fragilité. De surcroît, les personnes âgées, en particulier dépendantes, peuvent apparaître comme des personnes fragiles, en fonction de divers critères tant biologiques, que psychologiques ou sociaux. Il est donc juste de qualifier les personnes âgées dépendantes de personnes fragiles et donc potentiellement vulnérables en diverses situations.

4.3. Fragilité ou fragilisation?

Toutefois, nous pourrions également effectuer une distinction entre la fragilité et la fragilisation à la suite de la philosophe L. Basset. Comme elle le souligne, le concept de fragilité présente le défaut de pouvoir enfermer la personne et de l'exclure par rapport aux personnes qui ne seraient pas fragiles ou ne se considéreraient pas l'être. Elle associe la fragilité à «la glissade dans l'anéantissement»²⁵. Dans la fragilité, elle y voit une absence de consentement à un état qui apparaît comme un «état d'impuissance», ne laissant «aucune marge de manœuvre» et *sans vis-à-vis*. Comme elle le souligne, la fragilité peut vite devenir une catégorie qui en vient à la fois à enfermer la personne et à la définir. La personne est fragile, il n'y a plus d'autres espaces pour d'autres caractéristiques. Or l'enjeu n'en est pas moins la responsabilisation de la personne. Si la personne est fragile, a-t-elle encore la force d'avancer, de s'accomplir? Considérer un être comme fragile, c'est aussi lui épargner tout conflit, toute mise en cause. Ainsi se retrouve-t-on dans une situation de domination, soit de la part de la «dictature des faibles» telle qu'elle a été mise en évidence par Nietzsche ou bien, au contraire, par l'entourage qui exerce son pouvoir sur la personne fragile, enfermée dans ce statut infantilisant. Aussi, Lytta Basset préfère-t-elle parler de fragilisation que de fragilité. Au lieu d'être considéré, voire plutôt enfermé dans la catégorie des personnes fragiles, elle préfère évoquer les processus de fragilisation qui, moins statiques et définitifs, laissent entrevoir une dynamique temporelle dans laquelle on est certes entré, mais de laquelle, il est possible de sortir.

«Fragilité» sonne comme un diagnostic définitif. «Fragilisation» évoque à la fois un passé qui a été fiable et l'ouverture sur un devenir qui reste à découvrir. Il semble qu'on accepte plus

²⁵ L. Basset, *Comment traverser la fragilisation due à la perte ou au deuil?*, (in:) *Espaces libres, La fragilité. Faiblesse ou richesse?*

facilement d'avoir été fragilisé par quelque chose que d'entrer dans la catégorie des personnes fragiles.²⁶

En outre, elle avance un argument important qui est celui de l'exclusion. Considérer qu'il y a des personnes fragiles, c'est considérer qu'il y en a d'autres qui, au contraire, ne le sont pas, qui ne sont pas concernées. A l'inverse, évoquer la fragilisation, c'est éveiller l'autre à une réalité qu'il rencontrera probablement au cours de sa vie. C'est ouvrir à la possibilité de s'identifier à la fragilisation de l'autre et ainsi de se sentir à la fois empathique, responsable et solidaire vis-à-vis de celui qui est fragilisé. Pour le dire avec Lytta Basset,

Dès que je consens à la lucidité – «cela n'arrive pas qu'aux autres» – un espace s'ouvre pour la solidarité: j'ai le sentiment d'appartenir à la même humanité, j'adopte des conduites d'inclusion là où, auparavant, j'avais tendance à fuir les personnes fragiles dont la simple vue me parlait de ma possible fragilisation.²⁷

Si l'idée de s'ouvrir à ce que vit l'autre nous paraît particulièrement pertinente, il nous semble qu'une approche ontologique qui s'appuierait sur l'idée de fragilité reste pertinente puisqu'elle traduit la faillibilité de l'homme.

Conclusion

Du point de vue des personnes âgées dépendantes, il s'agit de développer à leur égard une attitude particulièrement bienveillante et protectrice à l'encontre de tout acte de maltraitance, mais tout en se gardant de toute forme de paternalisme et d'enfermement de la personne âgée dans une représentation d'elle-même qui ne ferait ressortir que ses faiblesses, et non ses capacités restantes et ses possibilités d'interactions avec autrui, dans une forme relationnelle riche de réciprocité.

Sans renoncer à l'idée d'autonomie, il semble qu'il faille la comprendre non comme une aspiration à l'autosuffisance qui conduirait à nous couper des autres, mais à la penser comme une mise en valeur de nos capacités, celles-ci appelant le concours d'autrui. Ainsi, il semble nécessaire de reconnaître nos besoins spécifiques en chaque circonstance, et donc de développer plus encore des valeurs tel que le souci de l'autre, comme l'ont bien mises en avant les théories du *care*, sans franchir le pas de voir en l'autre un être uniquement dépendant et vulnérable. Nous pouvons reprendre les propos de P. Ricœur qui parvient à concilier la fragilité ontologique de l'individu avec l'idéal d'autonomie:

La fragilité ne serait qu'une pathologie, si elle n'était pas la fragilité d'un être appelé à devenir autonome, parce qu'il l'est dès toujours d'une certaine façon.²⁸

²⁶ Ibidem, p. 77

²⁷ Ibidem, p. 78.

²⁸ P. Ricœur, *Le Juste* 2, Esprit, Paris 2001, p. 86.

